

REGLEMENT

OBJET : Décoration extérieure de votre maison, jardin à l'occasion des fêtes de fin d'année en respectant les critères : écologie, économie (lampes solaires, leds, ampoule à faible consommation,...)

RECOMPENSE : Les 3 plus belles décorations en individuelle respectant les critères cités en 1 se verront remettre une récompense par la municipalité.

Pour le concours du plus beau quartier, il est nécessaire de s'inscrire en mairie ou de télécharger le bulletin sur le site internet de Longessaigne (www.longessaigne.net).

DETERMINATION DES GAGNANTS : La commission culture sera chargée de désigner les vainqueurs en effectuant une visite sur l'ensemble de la commune à partir du 20 décembre 2009.